

DOMINIQUE NEUMAN
AVOCAT
1535, RUE SHERBROOKE OUEST
REZ-DE-CHAUSSÉE, LOCAL KWAVNICK
MONTRÉAL (QUÉ.) H3G 1L7
TÉL. 514 849 4007
COURRIEL energie @mlink.net

MEMBRE DU BARREAU DU QUÉBEC

Montréal, le lundi 20 septembre 2021

M^e Véronique Dubois, Secrétaire de la Régie
Régie de l'énergie
800 Place Victoria
Bureau 255
Montréal (Qué.) H4Z 1A2

Re: Dossier RDÉ R-4110-2019.

Plan d'approvisionnement 2020-2029 d'Hydro-Québec Distribution (HQD).

Phase 1.

Réponse du *Regroupement pour la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIÉE)* aux [commentaires B-0187 du 9 septembre 2021](#) d'Hydro-Québec Distribution sur les demandes de frais, couvrant l'ensemble de la Phase 1 (et incorporant notamment la période intérimaire de l'ouverture du dossier le 6 novembre 2019 jusqu'au 28 août 2020).

Chère Consœur,

Le *Regroupement pour la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIÉE)* procède ci-après à répondre aux [commentaires B-0187 du 9 septembre 2021](#) d'Hydro-Québec Distribution sur les demandes de remboursement de frais des intervenants.

Nous y constatons avec surprise qu'Hydro-Québec Distribution conteste la totalité des demandes de remboursement de frais de la totalité des intervenants. C'est peut-être exagéré.

Tous les intervenants (sauf le *Conseil des Atikamekw d'Opitciwan*) semblent avoir dépassé de façon substantielle leur budget prévisionnel, invoquant divers facteurs haussiers, qu'Hydro-Québec Distribution conteste dans tous les cas. **Le RTIÉE n'y fait pas exception; il présente lui aussi une demande de remboursement de frais supérieure à son budget prévisionnel.**

Nous confirmons la justification de ce dépassement telle qu'indiquée dans notre [lettre C-RTIÉE-0053 accompagnant notre demande de frais](#) :

- En page 2 de cette lettre, nous soulignons que le RTIÉE a été le seul intervenant à traiter de manière systématique et exhaustive du Plan d'approvisionnement 2020-2029 d'Hydro-Québec Distribution dans ses **réseaux autonomes**. **Nous croyons sincèrement que nos représentations sur les réseaux autonomes ont apporté une plus-value à la Régie et espérons humblement qu'elles ont été utiles à ses délibérations.**

- De plus, en page 3 de cette lettre, nous soulignons que le RTIEE a exprimé une position différente de celle de quelques autres intervenants sur **le statut de l'unité et des programmes d'Hilo** : le RTIÉE a plaidé qu'Hilo fait partie, tout comme l'unité HQD, de ce que la *Loi* désigne sous les mots « *Hydro-Québec dans ses activités de distribution* ». L'intervention du RTIÉE sur ce sujet ne « *dupliquait* » donc pas celle des autres intervenants. **Nous croyons sincèrement que nos représentations sur Hilo ont apporté une plus-value à la Régie et espérons humblement qu'elles ont été utiles à ses délibérations.**
- Enfin, en page 4, nous référons aux **facteurs ayant haussé les frais des intervenants** (preuves supplémentaires, procédures, etc.) en référant aux descriptions exhaustives qu'en ont faits les autres intervenants.
- Nous ajoutons que, compte tenu de ce contexte de modifications à la preuve et aux procédures et compte tenu de la durée de l'audience, **il aurait été absolument impossible pour le RTIÉE, en ne dépassant pas le budget initial, de livrer à la Régie, sur les réseaux autonomes et sur Hilo, une preuve et une argumentation qui auraient présenté les mêmes qualités, la même plus-value et la même utilité aux délibérations que ce que nous avons pu lui fournir au présent dossier.** Nous croyons sincèrement et humblement que l'apport que les représentations du RTIÉE ont ainsi pu fournir à la Régie justifie le dépassement des frais.
- Les propos d'Hydro-Québec selon lesquels le grand nombre d'analystes du RTIÉE aurait eu « *inévitablement un impact à la hausse sur les frais réclamés* » ne sont pas fondés. En effet, il ressort de notre demande de frais (fichier Excel) qu'il y a eu trois collaborateurs principaux s'étant réparti les aspects du dossier et que la participation des autres collaborateurs a été ponctuelle sur des aspects précis. **Il n'y a manifestement eu aucune duplication entre analystes.**

Rectification de la demande de remboursement de frais : Nous signalons respectueusement à la Régie qu'une erreur cléricale s'est glissée. Les frais d'hébergement indiqués doivent être supprimés. Ils provenaient du modèle de demande de frais d'un ancien dossier que nous avons utilisé pour la présente demande de remboursement de frais. La ligne sur les frais d'hébergement aurait dû y être effacée. Nous déposons donc une demande de remboursement de frais rectifiée à ce seul effet.

Nous invitons donc respectueusement la Régie à accueillir la demande de frais du RTIÉE.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions, Chère Consœur, de recevoir l'expression de notre plus haute considération.



Dominique Neuman, LL.B.

Procureur du *Regroupement pour la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIÉE)*, regroupant les organismes suivants : l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)*, *Stratégies Énergétiques (S.É.)*, le *Groupe d'Initiatives et de Recherches Appliquées au Milieu (GIRAM)* et *Énergie solaire Québec (ÉSQ)*.

c.c. La demanderesse et les intervenants, par le *Système de dépôt électronique* de la Régie (SDÉ).